Version au 22 février 2021



Patient symptomatique = Fièvre et/ou Toux et/ou Myalgies, asthénie inexpliquées et/ou Céphalées inhabituelles et/ou Anosmie, Agueusie

Si âge > 80 ans ou enfant : et/ou Altération de l'état général et/ou Diarrhée



Signes de gravité

- Polypnée > 22/min
- Sp02 < 95% en air ambiant (en l'absence d'affection respiratoire chronique)
- Pression artérielle systolique < 100 mmHg (en l'absence d'antihypertenseur)
- Altération de la conscience, confusion, somnolence
- Déshydratation
- Altération brutale de l'état général chez le sujet âgé





Signes de gravité: particularités en téléconsultation

- Regarder le patient respirer torse nu
- Rechercher une cyanose des extrémités
- Rechercher des difficultés à finir ses phrases sans pause
- Si possible, demander fréquence respiratoire,

oxymétrie de pouls et TA systolique

Signes cliniques

- Température
- Pouls, TA,
- Fréquence respiratoire, saturation en O2
- Auscultation
- Autres signes d'infection virale
- Date de début des symptômes

Environnement social et aspects psychologiques

- Présence d'un entourage aidant
- Absence de personne fragile à domicile (cf. comorbidités)
- Masque et hygiène des mains disponibles
- Pièce de confinement dédiée et aérée
- Moyen de communication possible (téléphone, ordinateur ...)
- Accès aux besoins de base (courses...)
- Bonne compréhension des mesures et adhésion sans anxiété.

Facteurs de risque de forme grave

- ATCD cardiovasc : HTA compliquée, AVC, coronaropathie, chir cardiaque
- Insuffisance cardiaque NYHA III ou IV
- Diabète chronique non équilibré ou avec complications
- Pathologie respiratoire chronique susceptible de décompenser
- Insuffisance rénale chronique dialysée
- Cancer sous traitement (hors hormonothérapie)
- Immunodépression :
- Médicamenteuse
- Infection à VIH non contrôlée ou avec CDA < 200/mm3
- · Greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques
- · Hémopathie maligne en cours de traitement
- Cirrhose ≥ stade B
- Obésité IMC > 30

Surveillance respiratoire rapprochée, comorbidités,

> 70 ans avec risque de complications, complexité psychosociale

Grossesse à partir du 3^{ème} trimestre

+/- maintien confinement et 2e RT-PCR

+/- sérologie à partir de J14 du début des symptômes



Diagnostic exdu



Test positif Test négatif chez > 65 ans ou à risque Test antigénique B

Saisir le résultat du test su https://portail-sidep.aphp.fr

Test négatif chez < 65 ans sans facteur de risque

Dagnostic



Dans l'attente des résultats :

- Confinement strict à domicile: arrêt de travail
- sur declare.ameli.fr ou declare.msa.fr (sinon délai de carence)
- Ordonnance pour 4 masques chirurgicaux Saisie provisoire sur amelipro :
- RT-PCR négative
- Patient symptomatique + Cas contacts au domicile depuis 48h avant les symptômes
- +/- Cas contacts hors domicile : contact <1 m, actes d'hygiène/soins, même espace confiné >15min, même classe scolaire

RT-PCR positive

Saisie finale amelipro



Signes de gravité?

Indication d'hospitalisation

sans surveillance en soins intensifs?

ou maintien à domicile impossible





Hôpital

Hospitalisation

àdomidle



Surveillance à domicile

Confinement au domicile ou en centre d'hébergement

- Rester dans une pièce spécifique, aérée régulièrement
- + si possible salle de bain et WC spécifiques
- Eviter les contacts avec les autres occupants du domicile
- Visites déconseillées sauf si indispensables (aidants à domiciles).
- Livraisons à domicile : laisser le colis sur le palier.
- Limiter au maximum les déplacements
- Rendez-vous médicaux: prévenir en amont le personnel soignant,

Arrêt de travail au moins 10 jours (Cf. critères de guérison) réalisé par l'Assurance maladie

Prescription de masques chirurgicaux : 14 par semaine

Traitement symptomatique

Anticoagulation préventive chez patients alités ou à risque thromboembolique (selon recos) Antibiothérapie uniquement si infection respiratoire bactérienne diagnostiquée Corticothérapie uniquement chez patient oxygénorequérant

Conseils d'hygiène :

- Masques à porter en présence de l'entourage
- Se laver les mains fréquemment - Ne pas toucher d'objets communs
- Laver quotidiennement les surfaces fréquemment touchées

Consignes de surveillance :

- Surveillance température 2x/jour
- Si aggravation : contacter médecin traitant ou SAMU Centre 15

Cas contacts au domicile :

- Prescription de RT-PCR à réaliser immédiatement
- Isolement strict/ Arrêt de travail si télétravail impossible.
- Surveillance température 2x/jour, surveillance des signes respiratoires
- Si RT-PCR négative : Isolement maintenu jusqu'au 7^{ème} jour après guérison clinique de tous les cas du domicile (si vie séparée au sein du domicile: jusqu'au 7^{ème} jour après dernier contact avec le cas)
- Si RT-PCR positive et/ou apparition de symptômes : Prise en charge comme un patient symptomatique

Patients autonomes symptomatiques ou avec signes d'infection respiratoire basse ou sur appréciation initiale du médecin









Consultation de suivi à J6-J12

Programmation d'une consultation notamment si patient > 65 ans ou avec facteur de risque.

- Préférentiellement en présentiel
- Peut être effectuée par un infirmier



Guérison = levée du confinement

Suivi renforcé par infirmier

lorsque l'autosurveillance est impossible

possibilité d'alerter le centre 15.

- Indiquer : fréquence du suivi, signes d'alerte,

Décidé par le médecin

- Possible par télésoin

Au moins 48h après disparition de la fièvre et de la dyspnée ET au moins 10 jours après le début des symptômes ou du test positif

Vigilance particulière sur les mesures barrières durant les 7 jours qui suivent la levée de l'isolement vid-19 : Prise en charge d'un patient asymptomatique

Version au 22 février 2021

NB. Cas confirmé asymptomatique (par exemple RT-PCR + chez un cas contact asymptomatique) → Prise en charge identique aux cas symptomatiques

Cas contact au domicile

= Personne qui, en l'absence de mesures de protection efficaces* pendant toute la durée du contact, a partagé le même lieu de vie qu'un cas confirmé ou probable dans les 48 h avant le début des symptômes (dans les 7 jours avant le diagnostic si le malade est asymptomatique).



Identifié par le médecin ayant pris en charge le cas confirmé ou probable (recueil d'informations sur amelipro)

- Test antigénique à réaliser immédiatement.
- Arrêt de travail si télétravail impossible.
- Prescription de masques chirurgicaux : 14 par semaine
- Isolement strict au domicile ou en centre d'hébergement
- Port du masque, lavage régulier des mains, surveillance température 2x/jour, surveillance des signes respiratoires
- > Si test négatif : Isolement jusqu'au 7ème jour après guérison clinique de tous les cas du domicile (arrêt à demander sur declare.ameli.fr)
 - > Nouveau test antigénique ou RT-PCR à J7: sortie d'isolement uniquement si négatif.
- > Si RT-PCR positif et/ou apparition de symptômes : Prise en charge comme un patient symptomatique

Cascontactshorsdomicile

- = Personne qui, en l'absence de mesures de protection efficaces* pendant toute la durée du contact, dans les 48 h avant le début des symptômes (dans les 7 jours avant le diagnostic si le malade est asymptomatique):
- . a eu un contact direct avec un cas confirmé ou probable, en face à face, à moins d'1 mètre du cas quelle que soit la durée ;
- . a reçu ou prodigué des actes d'hygiène ou de soins ;
- . a partagé un espace confiné (bureau, véhicule) pendant au moins 15 minutes ou lors de plusieurs épisodes de toux ;
- . est élève ou enseignant de même classe scolaire ou groupe de TD universitaire.

Identifié par les services de l'Assurance maladie (+/- s'il le souhaite par le médecin ayant pris en charge le cas confirmé ou probable)

- Test antigénique à réaliser à immédiatement
- Arrêt de travail si télétravail impossible (à demander sur declare.ameli.fr)
- Prescription de masques chirurgicaux : 14 par semaine
- Isolement strict au domicile ou en centre d'hébergement Modalités identiques à celle des cas contacts au domicile
- Test antigénique ou RT-PCR à J7 du dernier contact avec le cas confirmé
- > Si test à J7 négatif : Levée de l'isolement.

- Hygiaphone ou autre séparation physique comme une vitre ; - Masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas OU la personne contact ;
 - Masque grand public porté par le cas ET la personne contact

*Sont considérées comme mesures de protection efficaces :

> Si test positif et/ou apparition de symptômes : Prise en charge comme un patient symptomatique

Personnes à risque de Covid-19 grave

Âge ≥ 65 ans, ATCD cardiovasculaires (HTA compliquée, AVC, coronaropathie, chir cardiaque, insuffisance cardiaque NYHA III ou IV), Diabète non équilibré ou avec complications, Pathologie respiratoire chronique, Dialyse, Cancer sous traitement (hors hormonothérapie), Obésité IMC > 30, Immunodépression, Cirrhose ≥ stade B, Syndrome drépanocytaire majeur ou splénectomie, Grossesse à partir du 3ème trimestre, Maladie du motoneurone/myasthénie/SEP/Parkinson/tumeur cérébral/maladie cérébelleuse/maladie rare



Si la personne ne souhaite pas reprendre le travail, et lorsque le télétravail est impossible: chômage partiel (si salarié) ou arrêt de travail (si non salarié).

Modalités:

- > Si la personne est salariée du privé, son médecin traitant ou à défaut un médecin de ville lui délivre un certificat d'isolement sur le modèle suivant (sans date de terme): « Par la présente, je certifie que M/Mme X doit, compte-tenu des recommandations sanitaires, respecter une consigne d'isolement le conduisant à ne plus pouvoir se rendre sur son lieu de travail ». Cette procédure peut être réalisée par voie de téléconsultation auquel cas le médecin adresse le certificat à l'assuré (par mail ou courrier) afin que celui-ci puisse le communiquer à son employeur.
- > Pour les autres catégories : arrêt de travail pour isolement de préférence en ligne sur AmeliPro.

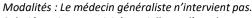
Proches de personnes à risque de Covid-19 grave

Aucune disposition particulière ne s'applique pour les personnes dans cette situation.



Garde d'enfants de moins de 16 ans

En cas de fermeture d'école ou enfant contact, et lorsque le télétravail est impossible: chômage partiel (salariés) ou arrêt de travail (autres professions)



Salariés: Mise en activité partielle par l'employeur, sur présentation de l'attestation délivrée par l'établissement

Autres catégories: Procédure réalisée par l'employeur sur declare.ameli.fr ou declare.msa.fr

Autresprofils

= Pathologie chronique n'entrant pas dans les facteurs de risque officiels de forme grave (en ALD ou non), 1er et 2ème trimestres de grossesse, anxiété, etc.



Evaluer le risque lié à la pathologie, le cumul éventuel de facteurs de risques et l'exposition professionnelle Avis médecine du travail si réticence patient ou doute sur risque

Indications et modalités d'arrêt de travail par le médecin généraliste : comme dans la pratique habituelle.

